

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DRÔME	DELIBERATION DU CONSEIL MUN NOUVELLE DE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 15</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>Date de convocation :</u> 03/03/2025</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 03/03/2025</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 03 du mois de Mars à 19h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Madame BESSON Isabelle, Monsieur CHARVAT Patrick, Madame SAUREL Nelly, Monsieur ROLIN Jérôme, Madame JANTON Joëlle, Madame MATHIEU-POUGET Régine, Madame DUC Gwendoline, Madame RONGY Marie-Madeleine, Monsieur CLET Benjamin, Madame BARRIER Marie-Agnès, Monsieur PAQUIEN Lionel, Monsieur VINCENT Bret</p> <p><u>Absents excusés :</u> Monsieur GAUDENECHÉ Patrice ayant donné pouvoir à Monsieur ROLIN Jérôme Monsieur DUC Bernard ayant donné pouvoir à Monsieur BRET Vincent Madame MARY Claude Madame MARION Isabelle Monsieur RODRIGUEZ Richard</p> <p><u>Absents :</u> Madame CARRERE Alexandra</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur CHARVAT Patrick</p>

**DÉLIB. N° 04-2025 _ OBJET : PROJET DE PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE et MONTFALCON :
AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique,
Vu le Code de l'urbanisme et les dispositions relatives aux projets d'implantation d'éoliennes,
Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la société SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE et MONTFALCON,
Vu les nombreuses contributions des habitants et associations locales exprimant leurs inquiétudes quant aux impacts du projet,

Considérant que le projet de parc éolien engendrerait un impact **paysager et visuel** significatif, en raison de la hauteur des éoliennes et de leur implantation dans un secteur naturel préservé, portant atteinte au caractère patrimonial et touristique de la région des Chambarands,

Considérant les **nuisances sonores et visuelles (flash rouge)** susceptibles de perturber la qualité de vie des riverains, notamment par l'effet stroboscopique des pales et les basses fréquences émises par les éoliennes,
Considérant les **risques pour la santé publique**, notamment les troubles liés à l'exposition prolongée aux infrasons et aux nuisances lumineuses,

Considérant l'impact environnementale sur la **biodiversité locale**, notamment les chiroptères et les oiseaux avec l'avis défavorable de la LPO, ainsi que la mortalité importante du parc de Montrigaud

Considérant l'impact sur la valeur immobilière des maisons riveraines pouvant aller jusqu'à 2 kms,
Considérant les actions intentées par EDPR France Holding et Parc Eolien de Dionay à l'encontre de la commune de Valherbasse et qui se sont conclus par un jugement prononcé par le Tribunal judiciaire de Valence en faveur de la commune en date du 31 Janvier 2025,

Considérant le nombre important de parcs éoliens dans les environs de VALHERBASSE, le parc du Grand-Serre Lens Lestang, celui de Montrigaud, celui de Montmiral, le projet de St Antoine, générant une saturation locale.

Après en avoir délibéré.

DÉCISION

Article 1 : Le Conseil municipal **émet un avis défavorable** à l'implantation du parc éolien sur le territoire de SAINT CLAIR SUR GALAURE - MONTFALCON.

Article 2 : Le Conseil municipal demande à l'autorité préfectorale de mettre en place un moratoire ou un arrêt complet **des projets éoliens dans le secteur des Chambarands.**

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, à la société pétitionnaire et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	9
Abstention	4
Contre	2

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 03/03/2025

Le Maire Jean-Louis VASSY

